

2019 : SB22

**NOTE DE SERVICE À  
L'INTENTION DES  
DESTINATAIRES  
SUIVANTS :** Administratrices et administrateurs des affaires  
Administrations scolaires relevant de l'article 68

**EXPÉDITEUR :** Med Ahmadoun  
Directeur  
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

**DATE:** Novembre 4, 2019

**OBJET :** **Formulaires des états financiers de 2018-2019  
destinés aux administrations scolaires relevant de  
l'article 68**

---

J'ai le plaisir de vous informer que les formulaires des états financiers de 2018-2019 destinés aux administrations scolaires relevant de l'article 68 sont maintenant disponibles. Ces formulaires, en format Excel, seront envoyés séparément à chaque administration scolaire concernée; l'envoi comprendra également des instructions détaillées sur la façon de remplir les documents. Aucun changement n'a été apporté aux formulaires de rapport pour le cycle en cours. Comme c'était le cas lors des années précédentes, il faut respecter les exigences établies dans le *Manuel de CPA Canada* pour ce qui est de la présentation d'informations en annexe et de la certitude d'audit.

### **Soumission des rapports financiers**

Les états financiers doivent être remis au ministère d'ici le 31 décembre 2019. Dans le cas des états financiers soumis après cette date, une pénalité de trésorerie peut être imposée, soit une réduction de 50 % des versements dont bénéficierait normalement l'administration scolaire concernée. Dès la soumission des états financiers, toutefois, le ministère reprendra comme auparavant le processus de versement mensuel en incluant le montant total retenu jusqu'à cette date.

Les versions électroniques des états financiers doivent être transmises par courriel à l'adresse [financials.edu@ontario.ca](mailto:financials.edu@ontario.ca). Dans le même courriel, veuillez inclure une copie en format PDF du certificat du directeur général signé ainsi que les états financiers

vérifiés, y compris le rapport du vérificateur, les notes afférentes aux états financiers et le rapport de la direction. Par ailleurs, au lieu d'un rapport de la direction, les administrations scolaires relevant de l'article 68 peuvent aussi fournir les commentaires de la direction dans les notes afférentes aux états financiers. N'insérez aucune pièce jointe dans le corps du courriel. Pour faciliter la gestion des documents reçus par voie électronique, veuillez indiquer dans la ligne objet du courriel : « Documents à l'appui des états financiers 2018-2019 – Nom A68 ».

Si vous avez besoin de plus amples renseignements concernant les états financiers, veuillez communiquer avec Nigel Duquette au 437-216-2267 ou à l'adresse [Nigel.Duquette@ontario.ca](mailto:Nigel.Duquette@ontario.ca), ou encore avec Jonathan Hodge au 437-216-2492 ou à l'adresse [Jonathan.Hodge@ontario.ca](mailto:Jonathan.Hodge@ontario.ca).

*Original signé par*

Med Ahmadoun  
Directeur  
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières